

Revenus des ménages par habitant

35 308 €

Montant du revenu disponible
ajusté net des ménages wallons,
par habitant, en 2024

Structure des revenus des ménages pour l'année 2024

	Euros par habitant				En pourcentage du total des revenus primaires			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation	1 485	1 465	1 796	1 663	5	4	5	5
Revenu mixte	2 514	3 031	3 520	3 151	8	9	9	9
Rémunération des salariés	23 891	24 741	28 510	26 654	79	75	75	76
Revenus de la propriété (nets)	3 145	4 486	5 189	4 470	10	14	14	13
Solde des revenus primaires nets	30 217	32 997	38 028	35 031	100	100	100	100
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	10 815	8 161	11 109	10 704	36	25	29	31
Autres transferts courants (nets)	- 942	- 921	- 828	- 873	- 3	- 3	- 2	- 2
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-5 722	-5 288	-7 334	-6 609	- 19	- 16	- 19	- 19
Cotisations sociales	-8 723	-8 542	-10 360	-9 651	- 29	-26	- 27	- 28
Revenu disponible net	26 320	26 118	30 973	28 992	87	79	81	83
Transferts sociaux en nature	8 988	9 104	8 707	8 837	30	28	23	25
Revenu disponible ajusté net	35 308	35 221	39 680	37 829	117	107	104	108

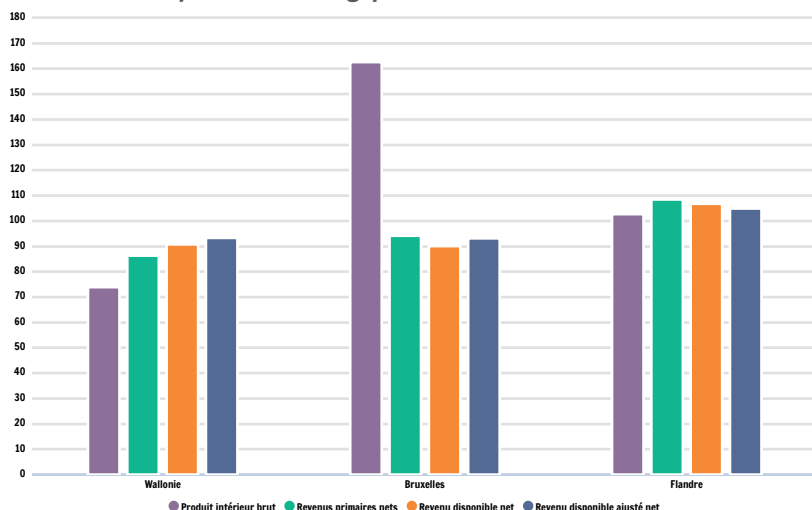
Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mars 2025)

Le revenu disponible net des ménages s'élève, en 2024, à 26 320 euros par an et par habitant en Wallonie. La majeure partie des revenus provient de la participation des ménages à l'activité économique. Il s'agit des revenus dits primaires qui s'élèvent en Wallonie à 30 217 euros par habitant et sont composés de la rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte, qui rémunère le travail des indépendants. Pour passer au revenu disponible qui est le revenu monétaire « poche » qui sera consacré à la consommation finale ou à l'épargne, il faut déduire les cotisations sociales et les impôts courants et ajouter les prestations sociales ainsi que divers transferts. Au total, ces taxes et transferts réduisent donc le niveau de revenu en Wallonie. Toutefois, l'Etat consacre une partie de ses recettes à des transferts sociaux en nature (principalement les dépenses d'enseignement et de soins de santé) considérés comme étant au bénéfice individuel des ménages. En tenant compte de ces transferts, on obtient un revenu disponible ajusté net de 35 308 euros.

En comparaison de la moyenne belge, les revenus wallons sont composés d'une part plus importante de rémunération des salariés et d'une part moindre de revenus mobiliers et immobiliers. La redistribution des revenus a un effet plus marqué pour le revenu des Wallon-nes, puisque le revenu disponible net s'élève à 87 % du solde des revenus primaires nets, contre 79 % à Bruxelles et 81 % en Flandre. La part des prestations sociales monétaires dans le revenu total est en effet plus grande en Wallonie. Les transferts sociaux en nature, par habitant, ont des valeurs relativement proches entre les trois régions et donc un poids relativement plus important dans le revenu des ménages wallons. En Wallonie, le revenu disponible ajusté net des ménages dépasse dès lors le plus nettement (17 %) les revenus primaires nets. Ce revenu disponible ajusté net est toutefois le plus élevé en Flandre.

Revenus des ménages par habitant

PIB et revenus par habitant (Belgique = 100)



Ce graphique ci-contre montre que le PIB par habitant à Bruxelles est nettement supérieur à la moyenne belge. La région concentre en effet sur son territoire une activité économique importante.

En revanche, les revenus primaires, disponibles et disponibles ajustés de ses habitants sont inférieurs. À l'inverse, tant les Wallon-nes que les Flamand-es sont rémunérés pour leur participation à une activité économique réalisée en dehors de leur territoire, à Bruxelles en particulier. Cela remonte leur position relative en termes de revenus primaires en comparaison du PIB.

En outre, en Wallonie, le système de redistribution, via les transferts monétaires et en nature, permet de rapprocher le revenu des habitants de la moyenne nationale (87 % pour les revenus primaires contre 93 % pour le revenu disponible ajusté net).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (mars 2025)

Revenu disponible ajusté brut par habitant - en standard de pouvoir d'achat (SPA)

Année 2024	Euros (SPA)	Indices (Belgique = 100)
Wallonie	31 177	94,3
Belgique	33 078	100,0
Allemagne	37 098	112,2
France	32 371	97,9
Pays-Bas	34 046	102,9
Zone euro	31 135	94,1
EU-27	29 639	89,6

En 2024, le revenu disponible ajusté brut des Wallon-nes était de 31 177 unités en standards de pouvoir d'achat (SPA), un niveau supérieur à la moyenne de l'Union des 27 et de la Zone euro. Le revenu disponible ajusté brut wallon est proche de celui enregistré en France mais inférieur au niveau néerlandais ou allemand.

En outre, le revenu disponible ajusté brut des Wallon-nes se situe environ 7 % sous la moyenne belge. Ces revenus sont plus élevés en Flandre et puis à Bruxelles.

Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (mars 2025)

Définitions et sources

Les données de revenus de cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés par l'ICN, suivant les prescrits d'Eurostat. Elles sont complétées, avec la collaboration des Régions, avec d'autres aspects non obligatoires, comme la consommation et l'épargne, mais aussi la consommation de capital fixe (qui est principalement répartie entre les régions via l'excédent d'exploitation) permettant de passer de montants nets (1^{er} tableau) à des montants bruts (2^{ème} tableau).

Dans la comparaison internationale, le revenu disponible ajusté brut par habitant est exprimé en standards de pouvoir d'achat et englobe ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). La parité de pouvoir d'achat (PPA) retenue pour la Wallonie est identique à celle retenue par Eurostat pour la Belgique.

Le revenu des ISBLSM (0,1 % du total en Belgique) n'étant pas disponible pour les régions, la proportion entre Wallonie et Belgique observée pour les seuls ménages est appliquée au chiffre national global.

Pertinence et limites

En incluant les transferts sociaux en nature, le revenu disponible ajusté offre une comparabilité des niveaux de vie entre pays dont le mode de financement de services d'éducation ou de santé diffèrent. La correction en SPA pour tenir compte des différences de prix, et de pouvoir d'achat, entre pays bénéficie également à la comparabilité, même si cette correction est identique pour chaque région d'un même pays.

Les indicateurs de revenus par habitant ne donnent cependant qu'une vue moyenne pour une région, sans tenir compte de la distribution de ces revenus au sein de la population par exemple.

Pour en savoir plus : <https://www.nbb.be/doc/dq/f/dq3/nfh.pdf>

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2027